

Réunion du Conseil Municipal
Du 20 septembre 2010 à 20H
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, MAZEAU, PATAUD, KOWALSKI, Mmes RIFFAUD, DEXET, MORANGE, BOUGOUIN, NADAUD.

Absents : Néant

Excusés : MM. LE PECULIER, LUCHON

Procurations : Néant

Secrétaire : Mme BOUGOUIN

1) Compte rendu de la réunion du 28/08/2010

Pas d'observation

2) Site internet

Une présentation est faite par M. Fabrice DESQUAIRES. L'ensemble des éléments présentés correspond aux attentes de la majorité de l'Assemblée : sobriété, facilité d'accès aux différents articles, possibilité de faire « vivre » une page au gré de l'actualité... Des ajustements sont attendus : diaporama de la Commune, agenda...

3) CIAS

M. Frédéric RIVET présente à l'Assemblée Mme Véronique DEFAYE, déjà responsable du RAM, et qui a intégré le CIAS de la CCVG. Elle explique sa mission au sein du CIAS, déterminée par l'étude de besoins réalisée : écoute, coopération, animations... Le point d'accueil est situé au rez de chaussée de la CCVG. Mme DEFAYE recevra les personnes qui rencontrent des problèmes sociaux, les écouterà et les dirigera vers les services compétents.

4) Zonage d'assainissement

M. le Président rappelle à l'Assemblée que Julien ALLARY a proposé un projet de zonage et qu'il convient de l'étudier. Il devra être entériné par le Conseil Municipal et sera soumis à une enquête publique en même temps que la révision simplifiée du PLU. Chaque membre de l'Assemblée a reçu le document ou l'a à sa disposition. Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

5) Adhésion du Syndicat Vienne-Briance-Gorre au SYTEPOL

M. le Président fait part à l'Assemblée de l'adhésion du SIAEP Vienne-Briance-Gorre au syndicat de transport d'eau le SYTEPOL. La Commune étant adhérente au SIAEP doit se prononcer sur cette adhésion. M. CHALARD explique que le SYTEPOL a été créé entre les communes de Limoges, Rochechouart et St-Junien. Le SYTEPOL a en effet en charge une canalisation de transport d'eau potable de Limoges vers les 2 autres Communes. Le SIAEP devant abandonner la quasi totalité de ses captages (sauf 2) car la réglementation se renforce chaque jour, a décidé d'adhérer au SYTEPOL pour compenser ces pertes. L'eau potable sera ainsi acheminée de Limoges vers le château d'eau de Cognac-la-Forêt (930000 m3) via celui de Verneuil/Vienne, et sera distribuée vers les communes adhérentes. Les communes adhérentes au SIAEP doivent se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette adhésion.

6) Charte du PNR 2010-2022

M. le Président demande à l'Assemblée qui a pris connaissance du document résumant les orientations du PNR Périgord-Limousin s'il est encore nécessaire d'apporter des précisions sur la charte. Il précise que les membres de la CCVG ont donné un avis favorable. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la charte du PNR dans l'ensemble de ses dispositions.

7) Abattement sur la taxe d'habitation

M. le Président donne lecture d'un mail de la FNATH demandant aux élus de réfléchir à un possible abattement à la base sur le montant de la taxe d'habitation de leur résidence principale pour les personnes handicapées ou pour les parents hébergeant leurs enfants handicapés, mineurs ou majeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, s'il se montre favorable à ces dispositions, souhaite néanmoins connaître le nombre de personnes qui pourraient être concernées sur le territoire de la Commune ainsi que le montant de l'abattement qui pourrait être appliqué. La décision est donc reportée.

8) Convention Hygiène des locaux

M. le Président propose à l'Assemblée de reconduire pour un an la convention entre la Commune et la Maison de Retraite relative au suivi du service d'hygiène des locaux de la Commune (formation du personnel, gestion des produits d'entretien...)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reconduire cette convention et autorise le Maire à la signer.

9) Tracé du chemin de Soumagnas

M. le Président fait part de la demande de la Commune de Gorre pour l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « Chemin de Soumagnas » qui emprunte en partie le territoire de la Commune. Il expose le dossier et les plans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet.

10) Syndicat de Musique et de la Danse

M. le Président fait part à l'Assemblée de l'arrêté préfectoral fixant le nouveau périmètre du Syndicat de Musique après le retrait des communes de Flavignac, Rochechouart et Vayres. Mme BOUGOUIN explique ensuite que le siège social ne peut plus se situer à Rochechouart. Il convient donc d'en trouver un autre. Une option serait que le siège social soit à la mairie d'Oradour/Vayres où se trouve le siège administratif du Syndicat mais alors il faudrait changer de trésorerie (Rochechouart) ce que le Syndicat ne souhaite pas. Le siège social pourrait alors se situer soit à St-Laurent, Gorre, St-Auvent ou Cognac-la-Forêt, communes dépendant de la Trésorerie de Rochechouart.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose que la Commune de St-Laurent/Gorre soit candidate pour accueillir le siège social du Syndicat de Musique.

11) Demande de subventions au titre des CTD pour la réfection des chemins ruraux

Après en avoir délibéré, sur la proposition de M. Chalard, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soumettre au Syndicat Vienne-Gorre 2 dossiers de réfection de chemins ruraux : - Négrelat (la partie restante)

- partiellement celui de La Ribière au Bur

Le Syndicat déposera des demandes de subventions auprès du Conseil Général dans le cadre des contrats territoriaux.

12) Cotisations COS 2011-2012-2013

M. le Président donne connaissance à l'Assemblée des taux de cotisations patronales votés par le Comité des Œuvres Sociales du personnel territorial à compter de 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valident ces nouveaux taux.

13) Demande de l'ANACR

M. le Président donne lecture à l'Assemblée de la lettre de l'Association Nationale des Anciens Combattants et de la Résistance, sollicitée par la famille de Raymond Gorre, résistant et victime du nazisme, enfant de la Commune, pour qu'un édifice, une rue, porte son nom. M. ROUZIER, vice-président départemental, souhaite rencontrer le Maire.

M. BUISSON s'exprime alors en précisant son désaccord, tout en ne réfutant pas le combat mené par M. Gorre, mais il pense qu'il ne faut pas mettre en valeur un nom plus qu'un autre par rapport à tous les anonymes qui ont pareillement lutté contre l'ennemi.

14) Prix de cession des chemins ruraux

M. le Président rappelle à l'Assemblée la délibération prise lors de la séance précédente et fixant entre autre le prix de cession des chemins ruraux à 3€/m². M. le Président fait part des remarques des intéressés d'un dossier en cours qui trouvent le prix trop élevé sachant qu'ils ont déjà à leur charge les honoraires du géomètre et du notaire. M. le Président demande à l'Assemblée si elle veut modifier sa décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour les dossiers en cours (Les Champs, Clareuil, Le Noyer) comme pour les dossiers à venir, le prix de vente des chemins ruraux à 0,50€/m². Les bénéficiaires auront en plus le remboursement des frais d'enquête publique (annonces légales, commissaire-enquêteur) à leur charge.

15) Affaires diverses

- Horaires mairie : par 11 voix sur 13 (2 abstentions) il est décidé le maintien des horaires actuels.
- Clareuil : demande par des particuliers de la prise en charge par la Commune de l'extension du réseau électrique pour l'aménagement d'un bâtiment existant : à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis défavorable. Ces frais sont à la charge exclusive des intéressés quand il s'agit d'un bâtiment existant.
- Bâtiment 4 Place Léon Litaud : M. le Président fait part d'une offre d'achat d'un montant de 65000€ et d'autre part d'une proposition de location du rez de chaussée et de la grange pour 600€/mois. L'Assemblée préfère vendre ce bâtiment plutôt que le louer. La décision est reportée à la réception de l'estimation de France Domaines. Idem pour le bâtiment situé 22 place de l'Eglise.
- Presbytère : Il est décidé de lancer les travaux de rénovation : menuiseries extérieures, toiture, électricité, ... Voir avec l'antenne de la Chambre d'Agriculture qui pourrait accueillir les permanences de la Médecine du travail durant les travaux.
- Salle des fêtes : M. CHALARD demande si une participation aux frais de chauffage ne pourrait pas être demandée aux clubs de judo et de yoga. M. le Président dit que ces associations n'ont pas toujours un grand budget et que si on augmente leurs charges, il faudra les aider sous forme de subvention. Le conseil municipal décide de ne pas modifier les conditions de mise à disposition de la salle.
- Mme MORANGE parle de l'organisation des services techniques et du service des Espaces Verts. Il est convenu que le service des Espaces Verts a bien évolué et

requiert le recrutement d'une personne supplémentaire. Une meilleure organisation des services techniques serait profitable, avec l'élaboration de fiches de poste.

- Rentrée scolaire : Mme BOUGOUIN dresse un bilan favorable de la rentrée scolaire. Les enseignantes sont satisfaites du préau. Cependant il est à noter une légère baisse des effectifs au niveau des classes maternelles.
- Mme RIFFAUD fait des remarques sur des terrains non entretenus dans le Bourg, Ave Pasteur, Ave Charles de Gaulle.... Des courriers doivent être adressés aux propriétaires.

Fin de la séance à 23h30.